L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS
JEUDI, 20 NOVEMBRE 1890.

BULLETIN ARTISTIQUE

VI

Faust.—Sa première période à Paris—Les artistes de la création—Les erreurs du public—Les méconnus—L'Académie Française et ses absents—Gounod et la vente de Faust—*Sic vos non vobis—Une revanche—Théâtre de l'Opéra—M. Merrit—Mlle Marguerite Martini—M. Ceste—L'opérette au jardin.... de Marguerite.*—Les Huguenots—*Mme Marie Briard*—La Fille du Régiment.—Le Barbier de Seville—*Mal donne—Chacun à sa place.*—Joséphine vendue par ses Sœurs.—*Début de M. Cossira dans* la Favorite.—*Les spectacles.*

Faute d'espace et de temps j'ai dû arrêter court mon bulletin artistique de dimanche et en ajourner la continuation. J'y notais, en le terminant, que le rideau venait de tomber sur le dernier acte de *Faust; Faust*, le premier ouvrage qui ait réellement assis Gounod dans sa gloire. Et cependant, il m'en souvient, car j'eus la bonne fortune de suivre la période initiale de cette quasi lutte entre le compositeur et les artistes d'un côté, et le public parisien, de l'autre.

Quand je me rappelle cet étrange début, car c'en fut bien un, je puis à peine en croire mes souvenirs et force m'est de reconnaître qu'il est des époques où les masses sont vraiment frappées d'aveuglement; une double cataracte suspend leur vision; je ne sais quel coup de marteau paralyse momentanément leur entendement.

Alors elles nient, elles sifflent *Hernani*; elles hésitent devant *Guillaume Tell*; elles raillent *Robert le diable*, et ces aberrations passagères gagnant même les plus hautes cimes, les Henri de Balzac, les Alexandre Dumas, les Théophile Gautier, etc., etc., meurent sans être entrés à l'Académie Française, qui pour Molière aussi demeura fermée autrefois. Si bien que celle-ci, honteuse un jour, des collègues de jadis, qui avaient ainsi méconnu l'inimitable comique, l'incomparable satyrique, inaugurait sa statue ou son buste—j'oublie et,—réparation tardive,—gravait sur son socle ce monostique:

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre.

Oui, Gounod, créateur de pages déjà fort remarquables pourtant—comme *Sapho*, les chœurs de l'*Ulysse* de Ponsard, la *Nonne Sanglante*, et dans une autre donnée: *Le Médecin malgré lui*, tout un bijou d'esprit; Gounod, dis-je, se vit encore en butte à d'ardentes et folles négations, lorsqu'en 1859 son *Faust* parut au Lyrique, sous la direction Carvalho.

Et cependant il avait pour interprète, pour créatrice, l'artiste vraiment rêvée, la véritable reine du chant pur, du chant dans l'acception la plus élevée du mot: Mme Miolan Carvalho, la Marguerite, grande à désespérer toutes les chanteuses; la Marguerite idéale, dont celles même qui s'en sont le plus rapprochées, sont restées, restent à une distance infinie.

Un Méphistophélès était là, aussi, M. Balanqué, dont la valeur était élevée—chanteur et comédien—mais je dois le reconnaître, le Faust de cette création, M. Barbot, était relativement faible; il n'avait pas assez complètement saisi le personnage et son physique en était presque la négation.

Faust fut donc débattu, contesté durant trois ou quatre mois environ: ce fut la venue de M. Michot, le ténor que vous avez entendu à notre théâtre de la rue Bourbon, qui, Grouchy arrivé à temps celui-là, assura définitivement la victoire.

Cependant cette attente, ces hésitations du public, furent coûteuses au maître. Un instant découragé en face de cette quasi-indifférence devant sa grande œuvre—; en une heure de dégoût, d'amertume, Gounod vendit sa partition de *Faust*, pour une somme dérisoire, à la maison Choudens; et cette transaction fut l'une des fortes bases de la fortune immense réalisée par le fameux éditeur parisien.

Il est vrai que le maître se souvint et que quand vint, de cette même maison, la demande d'achat et privilège de *Roméo et Juliette* (que cette fois Michot créa avec Miolan Carvalho), Gounod put, en certaine mesure, se dédommager du marché de dupe auquel il avait naïvement consenti huit ans auparavant.

Ce ne fut point seulement M. Choudens qui dut une fortune à *Faust*; l'ouvrage, traduit en trois ou quatre langues, a fait partout longue, lumineuse route; à l'étranger ainsi qu'en France les impresarii lui ont dû l'encaissement de recettes considérables; il en a empêché plus d'un de sombrer.

Aujourd'hui, après trente-et-un ans de carrière, *Faust* est partout au répertoire, et il conserve encore bien de la juvénilité. Il est vrai qu'au cours de cette période de près d'un tiers de siècle le compositeur lui a injecté comme un nouvel élixir de vie: cet adorable ballet qu'écrivit Gounod, alors que son ouvrage passa de la forme de l'opéra comique à celle de grand opéra.

Cette partition est, à la Nouvelle-Orléans aussi, l'une des favorites; chaque année son retour à la scène est favorablement accueilli. Je ne suis pas bien certain qu'elle aurait longue série de recettes, mais en toute saison deux ou trois soirées ou matinées de l'œuvre seront toujours d'un bon rapport; cela n'est pas douteux.

Dimanche un nouvel attrait était donné à la partition par une distribution nouvelle, au sommet du moins: M. Merrit prenait le rôle de Faust, Mlle Martini, celui de Marguerite, et enfin M. Ceste chantait Valentin.

M. Merrit peut avoir été, a été sans doute, ce que l'on appelle communément un fort ténor, soit; néanmoins, dut-on accuser mon appréciation de faire fausse route, je maintiens qu'à l'heure présente il est plutôt un ténor de demi-caractère.

Hercule

S'assit un jour, dit-on, entre un double chemin

Il est choisir le bon.

Ne craignez rien, lecteur; je ne prémédite pas ici une mythologie qui vous endormirait tôt; je veux seulement dire que choisir le bon chemin et se connaître, voilà le secret de la réussite.

Si j'étais M. Merrit, c'est aux rôles de demi-caractère que je m'attacherais autant que possible. Il s'assurerait une plus longue durée, en marchant ainsi dans sa véritable voie.

Cette pensée me grimpait au cerveau, l'autre soir, en l'écoutant au troisième acte de Faust, dans le délicieux cantabile: *Salut! demeure chaste et pure!* Là, ainsi que dans l'andante du quatrième acte de *la Juive*, il pose la demi-teinte pour ne la presque point abandonner, et ce flou d'estompe fait valoir ses cordes vocales.

Ces lignes légères conviennent mieux à l'instrument que la plénitude des sonorités; au milieu de celles-là il est tellement et si uniquement préoccupé du volume, de l'éclat, que le sentiment, la justesse d'accent y perdent et beaucoup.

A mon sens les artistes, en général, ne se rendent pas un compte bien exact de l'effet des lignes douces, des traits ombrés. La plupart de ceux qui ont un clavier quelque peu étendu, se font aussitôt aquafortistes, et oubliant toutefois que les eaux *fortes* ont aussi des délicatesses de touche.

Dans la partie rêveuse, poétique de Faust M. Merrit a trouvé une expression en harmonie avec la pensée même du compositeur. Bien des périodes en ont été phrasées avec goût; l'air que je viens de dire, le quatuor, le duo en ont fait foi, et ce troisième acte est incontestablement celui qui lui est le plus favorable. Seulement,—diable de seulement!—et je sais, en vérité, fort gêné, moi-même, d'avoir ainsi à me répéter sans cesse, pourquoi donc cette immobilité, cette immobilité, cette inexorable impassibilité du masque?

Le masque, la physionomie, mais c'est là, au théâtre, un facteur dont la fonction est immense. Je ne sais s'il se l'explique, mais le chanteur, cela est absolument, infailliblement vrai, perd la moitié de ses effets par la fixité des muscles, par l'inaltérabilité de la physionomie. Celles-ci jettent comme un froid de banquise sur l'expression de sentiment qui est cependant, en certaine mesure, dans l'accent de l'artiste.

A la rampe l'émotion latente ne suffit plus; il faut, de toute indispensabilité, qu'après avoir vibré dans la note, dans la phrasé, dans ses inflexions, si je puis dire, elle se manifeste sur le visage, dans tout l'être; le chanteur double en autorité, en se complétant du personnage, en lui prêtant encore la forme plastique.

L'artiste lyrique est aussi un portraitiste; s'il ne peut réaliser pareil ensemble, il ne répond plus aux exigences du drame musical et doit entrer dans le rang des virtuoses de concert.

C'est cet entrain de physionomie et de gestes que je cherchais vainement dans le Faust de M. Merrit; c'est ce complément que je lui demande et qui pourrait mieux encore le succès que lui a fait le public de samedi. Il ne tient qu'à lui d'y arriver.

Ce soir-là, Mlle Martini avait charge du rôle de Marguerite que se disputent souvent et la chanteuse légère et la falcon. Il participe des deux emplois en effet et demande en même temps vigueur, légèreté.

Ce n'est certainement point la légèreté que l'on pourrait donner comme caractéristique de la voix de Mlle Martini; néanmoins je lui sais un tact musical trop sûr pour avoir été inquiet un seul instant de ce qu'elle ferait du rôle de Marguerite. Je ne m'attendais pas à des prodigalités de virtuosité, mais j'étais bien certain que les traits tentés seraient réussis, et que dans sa sobriété je trouverais encore de l'art.

En prenant l'inverse de ce que je viens d'écrire à l'endroit de M. Merrit, je rendrais assez exactement l'impression que m'a laissée la jeune chanteuse.

Partout se retrouvait la marque de son intelligence artistique, mais cette marque est plus profonde dans les pages d'exaltation que dans les pages de tendresse.

La tendance de Mlle Martini est surtout au dramatique. Celui-ci est très décidé, très frappant dans la scène devant l'Eglise, au moment où, haletante, brisée sous l'influence démoniaque de Méphistophélès, elle en appelle à toutes ses croyances, et ne pouvant plus trouver un refuge en elle-même, le demande à Dieu.

Cette inspiration de Gounod—car c'en est bien une—est pleinement comprise par elle, et elle la traduit avec un pathétisme réel, sans recourir à ces éclats outrés, vides d'accent vrai, que parfois j'ai rencontrés là chez certaines chanteuses. La scène est bien conduite, bien graduée; l'artiste arrive à son paroxysme en se gardant de ces écarts de mauvais goût qui peuvent un moment tromper le public, mais ne sont que de la fausse monnaie artistique.

Dans le trio final, c'est encore le point culminant qui lui vaut ses meilleurs élans. Le passage est redoutable, vertigineux, et cela à un tel point, que le vertige semble aussi se communiquer à ceux des auditeurs qui écoutent sérieusement.

Ils savent effectivement que là Gounod, emporté par la situation elle-même, a cédé à ses propres, à ses irrésistibles sensations, et que se préoccupant peu des limites le plus généralement posées à la résistance, à la solidité de la voix, il élève celle-ci et la maintient dans une région bien périlleuse, pour peu que l'on veuille s'y attarder.

L'ascension s'accomplit d'une façon graduée, savante, je vous le concède, le morceau est supérieurement écrit; néanmoins ce sont écueils de toutes parts, et heureux qui n'y succombe pas à quelque tournoiement de tête et ne dévale point dans des intonations d'une justesse douteuse.

Mlle Martini a vaincu l'obstacle et si dans ces escalades le volume n'est pas fort intense, du moins la voix qui s'allonge, qui se lamine en fils ténus, demeure pure, juste, et le son est obtenu, est maintenu sans brisure, en conservant l'expression juste aussi.

C'est là l'immense difficulté de ce final; et bien des chanteuses, ne s'y inquiétant plus que de l'altitude des notes à atteindre, s'absorbent dans ce seul effort, et sont trop heureuses de n'y point succomber. Adieu le phrasé alors! Leurs forces instrumentales sont trop mises à contribution pour qu'elles puissent sûrement commander à l'accent. Mlle Martini a donc eu un double mérite en réussissant ces escalades persistantes, et le public, sans pitié parfois comme les enfants, et ne se rendant pas compte, sur l'instant, des périls du morceau, l'a impitoyablement redemandé à la chanteuse, qui bravement s'est engagée une seconde fois dans ce redoutable défilé et en est encore sortie heureusement.

J'aime moins Mlle Martini dans les passages d'effusion, de tendresse; cependant là encore elle a rencontré certains traits, frappés au coin de l'impressionnabilité, de l'émotion.

M. Ceste abordait cette fois le rôle de Valentin qui, le morceau d'entrée coupé, n'a guère qu'une scène, celle de la mort, où Gounod se montre bien le maître qu'il est.

Cette scène est tout un drame en elle-même. Elle tente tellement l'artiste lyrique, en possession des valeurs du comédien, que fréquemment il y traite un peu le chant en quantité négligeable et se paie surtout de la partie plastique. Il n'en a pas été ainsi de M. Ceste; au jeu, au chant il s'est également attaché, avec une même réussite en tous deux.

Avez vous bien écouté cette fin d'acte, où la musique étreint si puissamment le drame, fait corps avec lui? Les imprécations, la malédiction montent avec les notes, comme le sang qui étouffera tout à l'heure le mourant; ce sont éclats et prostrations qui se succèdent, qui se croisent en combinaisons splendidement entendues et le dessin mélodique y est d'une couleur, tantôt violente, tantôt pâlie, d'un tragique vraiment profond.

Ces vigueurs et ces suffocations, frémissantes de rage, de désespoir, trouvent en M. Ceste un interprète qui obtient l'impression cherchée, voulue. Musique et chant, s'alliant ainsi pour l'effet, l'ont obtenu complet, sans que cette fois il y ait eu aucun abus de ligne, de coloris.

Les autres rôles étaient remplis par les mêmes artistes que précédemment; je m'abstiens donc d'y revenir.

Seulement laissez moi dire, en passant, que l'opérette s'est quelque peu glissée, l'autre soir, dans cet acte; elle s'était trompée de route sans doute, et j'espère qu'on ne l'y retrouvera plus. Ce sont là charges hors de lieu; mauvaises herbes au jardin de Marguerite.

Dimanche, à la matinée, c'étaient *les Huguenots*; la distribution n'en avait été modifiée que pour le rôle de Valentine, confié à Mme Marie Briard. Donc d'elle seule je parlerai cette fois.

La voix de Mme Briard doit d'abord à la nature un don que ne donne point l'étude: la qualité sympathique. L'instrument est généreux; il y a dans ces cordes ce je ne sais quoi d'onctueux qui fait dire aux Italiens: *voce di carne;* voix de chair. Les vibrations sont là; ces vibrations qui prêtent la vie aux cordes.

La voix est bien distribuée aussi, les sons ont de l'égalité et la transition d'un registre à l'autre se fait sans heurt. Ceci est le fruit de l'étude.

Mme Briard a, durant ces dernières années, tenu le répertoire italien, et j'ignore si, au cours de cette période, elle a eu l'occasion de paraître dans *les Huguenots.*

Ce que je sais pourtant, c'est qu'elle comprend avec infiniment d'intelligence le rôle de Valentine et qu'elle n'est pas tombée dans le travers, auquel s'oublient parfois les artistes italiens: celui de traiter trop cavalièrement le jeu.

On me dit qu'elle est belge, mais elle a assurément les traditions de l'école française; ces traditions d'une autorité incontestable et qui veulent que le jeu et le chant soient inséparables dans le drame lyrique.

Le duo du troisième acte a été dit par elle sous l'empire de cette double préoccupation. Elle l'a mené avec une bonne entente des gradations, en mêlant toujours le développement de la phrase chantée à l'accentuation dramatique.

Les notes se posaient fermes, sonores, avec les oppositions voulues de force et de douceur. Fermes, ai-je dit; par conséquent prêtes à ces tenues dont le public est très friand, mais aussi dont il est tant abusé.

Vous l'avez remarqué, n'est-ce pas? l'artiste s'éprend d'une note, dont il connaît la sonorité, la plénitude dans son clavier; mais, ma foi, il persiste tellement en cette tenue, que la note se fatigue parfois de planer ainsi;—fait des siennes; et le bis survient, sans compter que le plus fréquemment ces effets se produisent au grand détriment de la mesure. Et l'archet du malheureux chef-d'orchestre se fatigue à attendre.

Ce duo du troisième acte demande au soprano tout ce qu'il peut donner, et c'est justice d'écrire que Mme Briard s'est montrée à la hauteur de cette demande. Elle a chanté toute cette page avec sentiment, avec une puissance suffisante.

On pourrait cependant lui adresser parfois un reproche: d'abandonner trop vite l'altitude, d'écourter la cadence, la chute de phrase. C'est que peut-être alors elle a négligé de prendre sa respiration au moment opportun. Toute une science, en fait de chant, que cette dépense de respiration; un emmagasinement malaisé à apprendre.

Le duo du quatrième acte lui a, plus que tout autre, fourni l'occasion de prouver l'importance qu'elle attache au jeu, dont je parlais plus haut. Toute une gamme montante de passion est là; et dans la plupart des passages du chef-d'œuvre la sensibilité, l'âme étaient bien de la partie.

Et cependant elle peut donner davantage encore; certaines périodes pourraient être plus dramatisées, comme le; *Je t'aime!* un peu trop contenu et la phrase: *Fuis, tu le peux, mais en passant sur mon corps expirant!* que je voudrais plus dramatique, plus éploré.

En somme une matinée qui a eu pour résultat le succès et au bout de laquelle ses voix paraissaient exempte de lassitude, obéissante toujours.

Il m'en coûte de le dire, mais la critique a ses devoirs; dimanche soir on reprenait *La Fille du Régiment* et mardi, *Le Barbier de Séville*. Eh bien, je n'ai vraiment guère reconnu la si pimpante partition de Donizetti et le chef d'œuvre d'esprit de Rossini.

L'exécution de chacun de ces deux ouvrages m'a été, je l'avoue, un très rude mécompte. A l'un et à l'autre la couleur, les reliefs, avaient été enlevés; on eut dit deux médailles frustes. Quant au second, il n'était pas même su; on croyait assister à une première répétition. En telles conditions je n'arriverai donc point aux détails; ils me seraient pénibles et je les épargne aux artistes. Disons, si vous le voulez, que voilà deux mal-donne, et refaites.

J'excepte néanmoins Mme Potel Bernard (*Marie*) qui a bien dit ses deux romances: *Il faut partir—Par le rang et par l'opulence*, et Mme Dynah Duquesne (*Rosine*) qui, dans les *Variations* de Proch, a mis un moment son public sous une aimable averse de staccati bien réussis.

Il est prudent de laisser les artistes toujours à leurs places; les en distraire c'est risquer d'indisposer le public à leur endroit et de les démonétiser même dans le genre, dans le milieu qui leur convient.

La reprise de *Joséphine vendue par ses Sœurs*, a fort gaîment rempli la soirée d'hier. J'y reviendrai.

Ce soir *Guillaume Tell*, avec la distribution que j'ai donnée hier.

Samedi, début de M. Cossira dans *la Favorite*. Avec le nouveau Fernand chanteront Mlle Martini, MM. Ceste et Chavaroche.

On me prie d'annoncer que le contrôle est ouvert dès aujourd'hui pour cette représentation.

Samedi matin, *les Mousquetaires au Couvent*, et *la Juive* en matinée dimanche.

L. Placide Canonge.

Académie de Musique.

On remarque bon nombre d'enfants à l'Académie de Musique, cette semaine surtout. C'est qu'aussi le pot-pourri de pièces, de scènes comiques, de spécialités diverses qu'y offre la troupe Sheffer et Blakely, forme un spectacle tout à fait de leur goût. Ce spectacle ne s'attarde pas, d'ailleurs, et les bambins peuvent en être, sans qu'il soit trop pris sur leur sommeil.

Consultez le programme et vous verrez qu'il annonce une variété qu'on trouve rarement en une seule représentation.

La troupe Sheffer et Blakely joue tous les soirs.

A dimanche: *Under the gaslight.*

Théâtre St-Charles.

Le programme se renouvelle aujourd'hui au St Charles, où la comédie: *Jacquine* fera place à *Edelweiss*. Le succès qu'a obtenu Mlle Mattie Vickers dans la première pièce est un garant de celui qu'elle obtiendra dans la seconde.

L'une et l'autre comptent de nombreuses représentations sur les principales scènes du Nord et du Sud. Du reste, Mlle Mattie Vickers n'est point de ces sujets qui se cantonnent dans un seul rôle; son répertoire est étendu, son talent souple.

Dimanche 23 novembre: *Held by the Enemy.*

Grand Opera House.

On se presse toujours aux représentations de *Barbe Bleue Jeune*, qui se continueront jusqu'à la fin de la présente semaine. Il est probable qu'au cours de cette saison vous ne retrouverez plus l'occasion de voir pareille splendeur de mise en scène. Allez donc voir cet ouvrage tout à la fois burlesque et féérique; si habitués que vous soyez aux choses du théâtre vous y rencontrerez assurément de nombreuses et très curieuses surprises. Quant aux enfants, nous n'avons pas besoin de dire que *Barbe Bleue Jeune* leur est une véritable fête.

Théâtre de l'Avenue.

Le grand drame historique *Dead Heart* sera donné deux fois aujourd'hui, à midi et le soir.

Nous l'avons dit, l'ouvrage se fait remarquer par nombre de situations pathétiques; par des décors à effet, par des costumes auxquels on s'est efforcé de donner la vérité historique; par une mise en scène dont le réalisme plait au public.

De plus la troupe le joue avec ensemble et les deux figures saillantes en sont personnifiées d'une façon émouvante par M. Marlaude Clarke et Mlle Florence Gerald.

L'engagement de cette compagnie prendra fin samedi soir.

Musée-Théâtre.

Aux nombreuses curiosités actuellement exhibées s'en ajouteront d'autres aujourd'hui. Sur les deux scènes, au Curio Hall, c'est un programme plein d'intérêt; nous ne saurions trop engager le public à se donner le plaisir de ces spectacles.

Ching Fow Imperial China Gloss,

PIANO & FURNITURE

POLISH!

Ce vernis est le meilleur et le plus élégant Rénovateur de Meubles qui soit connu et que l'on ait jamais porté devant le public; il fait le meuble le plus détérioré et le plus usé avoir l'apparence d'être neuf, en cinq minutes. Ce vernis sèche immédiatement après application.

A vendre seulement à la Maison de Piano de

Louis Grunewald Co Limited,

No 18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

20 nov 1f Nouvelle-Orléans

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de H. B. Neuts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division B—Attendu que Mme Nettie E. Neuts a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. B. Neuts, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 nov—20 25 29

Succession de John Jacob Burkhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,375.—Division B.—Attendu que Charles Burkhard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Jacob Burkhard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19nov—19 23 28.

Succession de Mme Marie St-Martin, veuve de John Curran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,978—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par B. Débat et Paul E. Théard, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 nov—19 23 28

Succession de Mme Amelia A. Sarazin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,852—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Sarazin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15nov—13 20 23

Succession de Marcel Théard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,357.—Division —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Marcel Théard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 nov.—15 20 23

Succession d'Auguste Théard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,356—Division —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Théard, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 nov—15 20 23

LEON QUEYROUZE & CO.,
ÉPICIERS EN GROS,
—Importateurs de—
VINS ET LIQUEURS
—Marchands de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
[illegible]

Le meilleur de tous les levains.—Rapport du Gouvt des E.-U. 17 août 1889.

Royal Baking Powder

ABSOLUMENT PUR.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 20 nov. 1890.—Indications pour la Louisiane: Temps beau, pas de changement dans la température, vents du nord.

Température du 19 novembre 1890.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades
7 heures du matin	62	17
Midi	70	21
3 P. M.	70	21
6 P. M.	68	20

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Julius Westenberg à Mlle Fidelia Legendre.
Joseph S. Aimela à Mlle America Sola.
Eugène Hécaud à Mlle Amelia Robeau.
August H. Gassner à Mlle Mary Odendahl.

Naissances.

Mme Dennis Casey, un garçon.
Mme Frank C. Shephard, un garçon.
Mme Walter J. Ray, un garçon.
Mme Wm. H. Flynn, un garçon.
Mme Simon Segari, un garçon.
Mme Charles Winter, une fille.
Mme Wm. R. Verlander, une fille.
Mme Geo. Weinberg, une fille.
Mme Michael J. Dunn, une fille.
Mme Henry Fried, une fille.
Mme Pierre Morere, une fille.
Mme Louis Thomas, une fille.

Décès.

Louis T. Cornwall, 37 ans, 130 rue Deuxième.
Alexander Louis Gehlbach, 28 jours, 390 rue Royale.
Doris H. Coco, 4 ans, 681 1/2 rue Royale.
Paul Sabatier, 80 ans, 416 rue Nord Robertson.
Bridget Jourdain [Sœur St Michel], 81 ans, Couvent des Ursulines.
Jules Pierre, 38 ans, 31 1/2 rue St-Bernard.
Mme Vasquez, 70 ans, rue Ste Anne, près Derbigny.

Cour Civile de District.—Great Southern Telephone Co. contre la Louisiana Electric Light Co., en dommages.

V. & E. Rivière contre A. Bouligny, pour $125.

B. Remmers contre J. H. Murphy, pour $2029.

R. Harvey contre la L. N. O. & L. R. R. Co., pour $200 de dommages.

Catherine S. Chose contre la Compagnie du gaz, pour $11,450.

Morris Hanniman & Cie contre Casper & Cie, pour $36,299.

Chas Lavillebeure contre Hoey & O'Connor, pour $731.

Mme G. L. Rey, femme de A. G. Cieeverre, demande l'émancipation.

Inventaire de la succession Catherine Furney, $31,018 20.

M. Numa Augustin fils.—Nous avons eu le plaisir de serrer la main hier à M. Numa Augustin, fils de notre excellent ami, le sénateur de ce nom. Le jeune Augustin est à la veille de son départ pour l'École préparatoire de New York, d'où il sortira dans quelques mois pour entrer à l'École militaire de West Point. Doué d'une belle intelligence et vouant déjà la plus grande partie de son temps à des études sérieuses, il ne tardera pas, nous en sommes persuadés, à se faire remarquer parmi ses condisciples de l'Académie et à y arriver aux grades universitaires les plus élevés. Nos vœux les plus sincères lui sont acquis.

Collision.—A 4 h. 30, la locomotive No 70 du Mississippi Valley, qui manœuvrait sur la rue Poydras, a renversé un wagon à marchandises de l'Illinois Central R. R., attaché à un train qui passait rue Magnolia.

Arrestations.—Hier soir, à 7 heures 30, le sergent McCabe a arrêté coin Galvez et Cleveland avenue, douze garçons de 14 à 27 ans, qui depuis plus de quinze jours faisaient un bruit insupportable et dérangeaient les voisins.

Ces individus sont: Joseph Beron, Chas. Osborne, A. Cunliffe, Martin Navo, John Eallom, T. J. Dunn, Richard Nolan, B. Lorenzo, G. Cunliffe, Jos. Myhan, Harry Goodwin et Ollie Miller.

Vols.—James Burns, âgé de 22 ans, et Joe Bridge, du même âge, ont été arrêtés, l'un rue de Cuartres, près Marant, pour vol d'un cheval et d'un buggy, l'autre rue Peters, près de l'avenue St-Charles, pour vol d'un chariot qu'il avait emprunté et vendu.

Accidents.—A l'arrivée du train de 9 h. 30 du Shell Beach, la voiture d'ambulance a été appelée pour transporter à l'hôpital un nègre du nom de Geo. Gibson, qui avait été blessé, sur la plantation St-Clair, par une voiture chargée de cannes.

—Hier, à 1 heure de l'après-midi, un jeune mulâtre du nom de J. Weber, qui charriait des briques dans une brouette, à l'immeuble en voie de démolition, rue St-Charles, a été frappé à l'abdomen par l'extrémité d'une planche lâchée du premier étage par un autre ouvrier. Les intestins ont été mis à nu. L'ambulance a été appelée, et après avoir reçu les premiers soins, le blessé, bien qu'il exprimât le désir d'être transporté chez lui a été amené à l'hôpital, son état ayant été jugé grave.

—Hier matin, est arrivé, par le train du Texas Pacific, un nègre du nom de E. Schoeffer, qui a eu le pied écrasé par les roues d'une locomotive sur laquelle il avait tenté de sauter pendant qu'elle était en marche, à Sabine, Tex.

—Hier après-midi, à 3 heures 30, un jeune nègre de 14 ans nommé Chas Bertrand, employé à la fabrique de chaussures de M. J. Martin, coin Bienville et Decatur, a eu le bras droit pris dans une machine à couper le cuir, et a été dangereusement blessé. Il a été soigné par les étudiants, après quoi il a été transporté chez lui, No 226 rue Bourgogne.

—Edward Tate, un garçon de 18 ans, demeurant rue Delachaise, près Annonciation et travaillant à la scierie à vapeur du 6me district, a eu quatre doigts de la main droite emportés, pendant qu'il sciait une planche sur une scie circulaire, hier à 4 heures 30.

Police Board.—Il n'y a pas eu de séance du Police Board, hier soir, le petit nombre des accusations portées contre les agents, permettant de renvoyer cette séance à huitaine.

Le secrétaire Donnaud a payé la police hier.

Collision.—Un camion appartenant à M. Egan et conduit par un nègre du nom de John Taylor a été heurté par un train du Louisville Nashville, au pied de la rue Gravier. Taylor a été jeté à bas de son véhicule et a reçu de légères contusions.

Le feu.—Le feu a causé pour $600 de dégâts au No 235 de la rue Liberté chez J. Corcasau, et $75 environ de dommages chez M. Kroll, rue Bourgogne, près St Pierre où des enfants ont allumé une moustiquaire en jouant avec des allumettes.

Le traitement de la consomption—Peu de personnes ignorent le succès obtenu par le Dr Koch, le médecin allemand, dans la recherche d'un remède contre la consomption. Les travaux ont abouti à de magnifiques résultats dont tous les journaux parlent depuis quelque temps.

Ce traitement, le Dr Loeber va le mettre à l'essai sur des malades de l'Infirmerie Touro, aussitôt qu'il aura reçu d'Europe le liquide nécessaire, c'est à dire d'ici à deux ou trois mois.

La Nouvelle Orléans sera la première ville des Etats-Unis qui aura mis à l'essai le merveilleux remède du savant allemand, qui mérite la reconnaissance et les félicitations du monde entier pour sa philanthropique découverte, si celle-ci produit vraiment les résultats que l'on prétend.

Société Française du 14 Juillet.—Il s'est glissé dans notre compte-rendu de la séance de dimanche dernier, de cette société, une assez grosse erreur que nous nous empressons de relever.

L'amendement à l'article 7 des règlements proposé et adopté dit que, pour avoir le droit de prendre part aux élections générales tout membre devra avoir payé la portion de sa quotité échue, le (10 *Janvier*) et non le 10 août. C'est, en effet, le 2me dimanche de janvier que doit avoir lieu l'élection de la Direction de la Société.

La consommation du lait dans les hopitaux de Paris.—L'Assistance publique met en ce moment à l'adjudication la fourniture, pour l'année 1891, de soixante-douze mille sept cents litres de lait pur et non écrémé. C'est l'hôpital Tenon qui consomme le plus de lait: 10,000 litres; l'Enfant Jésus en prend 7,000 et Sainte-Eugénie 7,300; Lourcine, 2,200 litres; Lariboisière consomme 8,000 litres. Les hôpitaux qui usent le moins de lait sont: la Pitié, 1,500 litres, et Cochin, 900 litres.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Mort du général Silverskoff.

Paris, 19 novembre—Le général Silverskoff, agent russe en France, a succombé aujourd'hui, à la blessure que lui avait faite à la tête une balle, sans que jusqu'ici on ait pu deviner par qui le coup a été tiré.

Des rapports contradictoires circulent à ce sujet.

Un de ceux-là dit qu'un étranger s'est présenté hier à sa résidence, à l'hôtel de Bade, et qu'une demi-heure après le départ de cet étranger, le valet de chambre du général Silverskoff a trouvé celui-ci étendu sans connaissance dans sa chambre; il avait reçu une balle à la tête.

Un autre rapport affirme que le général n'a reçu aucune visite; qu'on n'a trouvé aucune arme dans sa chambre et que les meubles n'en avaient pas été dérangés.

La police a quelques soupçons sur le valet de chambre du général, et la police le surveille de près.

Paris 19 novembre—Les autorités judiciaires font une enquête à l'hôtel Bade relativement à la mort du général Silverskoff et ont déjà questionné plusieurs domestiques.

La police est maintenant convaincue que le valet de chambre du général est innocent; celui-ci était très dévoué au général.

Toutes les preuves obtenues jusqu'ici prouvent que c'est un assassinat.

On croit d'après certains indices qu'on est sur la piste du meurtrier.

Il y a quelques jours, M. Berinoff, le propriétaire des chambres franco-russes rue Royale, a employé un russe polonais du nom de Podlesky.

Ses patrons l'avaient chargé de remettre au général Silverskoff, une invitation pour un bal, ce qui lui a donné accès à la chambre du général.

Depuis, le dit Podlesky a disparu.

Paris, 19 novembre—Toutes les preuves tendent à prouver que le meurtre a été commis par un nihiliste.

Paris, 19 novembre—A la résidence de Podlesky, la police a trouvé des cartouches du même calibre, que le revolver dont s'est servi le meurtrier.

Bourse de Paris.

Paris, 19 novembre.—Aujourd'hui à la Bourse, les prix étaient irréguliers Vers la cloture, il y a eu une réaction, mais un sentiment d'inquiétude prévalait.

Deux nihilistes arrêtés.

Paris, 19 novembre—Deux nihilistes ont été arrêtés ici sous l'accusation d'être impliqués dans la fabrication de bombes.

Rente française.

Paris, 19 novembre—Le trois pour cent est coté à 94 francs 35 centimes.

La Commission du Congo.

Bruxelles, 19 novembre—A la session de la Commission du Congo, le délégué anglais a déclaré que son gouvernement était prêt à ouvrir une discussion sur les droits d'importation affectant les ports de l'Afrique Orientale, sous l'acte de Berlin, pourvu que les détails d'un tarif pour la cote Est et Ouest soient soumis aussi à un meeting général.

Les délégués de l'Allemagne, des Etats-Unis et de l'Italie appuient fortement la proposition, mais le représentant français insiste pour que la France exerce un contrôle absolu sur le tarif dans le Congo français.

Cette attitude de la France encourage l'opposition de la Hollande, et ajournera indéfiniment le règlement de la question.

Mort de Mme Lord Rosebery.

Londres, 19 novembre—Lady Rosebery, femme de Lord Rosebery, l'homme d'État libéral bien connu, est morte ce matin à 6 heures. Elle est la fille unique de feu le baron Meyer D. Rothschild, et avait épousé Lord Rosebery le 20 mars 1878.

Le journal London Times et les frères Baring.

Londre, 19 novembre—Le *London Times* écrit: Aucunes traites tirées sur les frères Baring postérieurement à samedi dernier, par les correspondants de la maison ne seront acceptées; mais toutes celles qui l'ont été antérieurement à cette date seront payées.

La Banque d'Angleterre a pris pratiquement charge des affaires de la maison Baring. Il est probable que celle-ci reprendra les affaires avec un nouveau capital. La banque charge un taux d'escompte élevé, afin d'empêcher une augmentation de traites. Elle désire que les détenteurs de traites aient de la patience et qu'ils ne lui donnent pas un labeur parfaitement inutile. Tous les mandats qui ont été acceptés seront payés à leur maturité.

Le juge président, Lord Coleridge.

Londres, 19 novembre.—Le juge président, Lord Coleridge est entièrement remis de son indisposition, et a assumé de nouveau ses fonctions officielles.

MM. Wm O'Brien, John Dillon et autres trouvés coupables.

Dublin, 19 novembre.—Aujourd'hui à la cour de Clonmel, un verdict de culpabilité a été rendu contre MM. Wm. O'Brien, John Dillon, Patrick O'Brien, tous membres du Parlement; John Callinane, Thos. Walsh, Patrick Mockler et M. Bolten. Ils étaient accusés d'avoir comploté pour pousser les tenanciers du domaine Smith Barry à ne pas payer leurs loyers.

MM. Wm O'Brien et Dillon ont été condamnés chacun à deux termes d'emprisonnement de six mois.

MM. Patrick O'Brien et Callinane sont condamnés chacun à six mois de prison, et Walsh, Mockler et Bolten à 4 mois chacun.

Le Père Humphreys: Thos. I. Candon, membre du Parlement; Daniel Melley et David Sheehy, ont été acquittés.

Nouvelle expulsion d'anarchistes.

Berne, 19 novembre—Une nouvelle expulsion d'anarchistes de la Suisse, est imminente.

Mort du Rév. Dr Adams.

Londres, 19 novembre—Le Rév. Dr Adams, chef de l'Eglise Libre en Ecosse, est mort.

L'empereur Guillaume et le Prof. Koch.

Berlin, 19 novembre—Comme récompense pour ses services rendus à la science médicale, l'empereur conférera probablement un titre de noblesse au Prof. Koch.

Celui-ci déclare que le gouvernement doit préparer la lymphe dont on fait usage pour guérir la tuberculose.

L'Autriche et l'Allemagne.

Berlin, 19 novembre—L'Autriche et l'Allemagne sont arrivées à une entente sur les conditions des tarifs des deux pays respectifs.

M. Balfour.

Londres, 19 novembre—M. Balfour a prononcé un discours hier soir à Grinsby devant 7,000 personnes. Il a été l'objet d'une réception enthousiaste.

M. O'Brien.

Londres, 19 novembre—M. O'Brien et les autres membres du Parlement qui ont été trouvés coupables, ont envoyé des télégrammes à M. Parnell, exprimant toutes leurs profondes sympathies pour celui-ci.

M. O'Brien a aussi envoyé la dépêche suivante à M. Parnell: "En vue de la sentence de six mois de prison prononcée par le juge, mon devoir envers mes électeurs, mes collègues et vous, est de donner ma démission de membre du parlement, afin que Monaghan soit représenté à la prochaine session du parlement."

Meeting de membres irlandais du Parlement.

Dublin, 19 novembre—A un meeting privé de membres irlandais du Parlement, qui a eu lieu aujourd'hui à Dublin, il a été résolu à l'unanimité de rester fidèles à M. Parnell.

De grands préparatifs se font pour une assemblée qui doit avoir lieu demain à la salle Leinster.

Mariage de la princesse Victoria de Prusse et du prince Adolphe de Schaumburg-Lippe.

Berlin, 19 novembre.—Le mariage de la princesse Victoria de Prusse, sœur de l'Empereur d'Allemagne, et du prince Adolphe de Schaumburg-Lippe, a eu lieu aujourd'hui.

La cérémonie s'est faite à la chapelle du Alte Schloss. L'aumônier de la cour, le Dr Dryanar, officiait, assisté du clergé de Dom Kirche.

Le duc de Connaught représentait la reine d'Angleterre et le duc de Clarence représentait le prince de Galles.

Une couronne royale a été posée sur la tête de la princesse par l'impératrice Augusta, et l'eximpératrice Frédéric au moment où elle entrait dans la chapelle.

La mariée avait une robe de satin crème, brochée et garnie de dentelles de prix; le bas de la robe était enrichi de roses sauvages et d'argent; elle avait un voile de tulle garni d'argent et surmonté d'une couronne de fleurs d'oranger et de myrtes.

Les membres de la famille impériale et de la maison royale d'Allemagne en costumes de la cour étaient présents.

Après que l'empereur et l'impératrice et le prince régnant de Schaumberg-Lippe eussent pris leurs places derrière la mariée et le marié, la cérémonie commença. Avant de dire le "oui" final, la princesse se tourna vers l'empereur et sa mère, l'impératrice Frédéric qui ont alors fait une inclination de la tête pour donner leur consentement.

Au moment où les anneaux ont été échangés par les mariés, un salut fut tiré. Après la cérémonie les invités se rendirent à la salle du banquet. Le nouveau couple est parti après le banquet pour Potsdam où des fêtes seront données pour célébrer cet événement.

La banque des Pays Bas.

La Haye, 19 novembre.—La banque des Pays Bas a haussé le taux de l'escompte de 4 à 4 1/2.

Marché de Londres.

Londres, 19 novembre—A 1 heure et demie P. M., les valeurs étrangères étaient plus ferme, mais les sécurités de chemin de fer ont encore subi une baisse. Les comptoirs d'escompte sont solides. Le paiement des coupons des bons de l'Uruguay est assuré.

Le Prof. Koch—Le German Medical Weekly.

Berlin, 19 novembre—Le numéro de demain du *German Medical Weekly* contiendra un article signé par les Drs Bergemann, Frantzel, Wm. Levy et le chirurgien Koehl, dans lequel ils déclarent, qu'à la suite des expériences faites dans plusieurs cas différents, ils sont prêts à endosser dans leur entier tous les rapports publiés par le Dr. Koch, relativement à son remède.

Les demandes pour les seringues du Dr Koch sont si fortes que les manufacturiers ne peuvent pas suffire à les fabriquer.

Craintes anticipées.

Tripoli, 19 novembre—Les autorités turques ont récemment informé les chefs des diverses tribus arabes que le gouvernement se propose de former un corps de troupes irrégulières, pour coopérer avec les réguliers, et a envoyé l'ordre aux chefs de se pourvoir d'hommes et de chevaux à cet effet.

Les chefs ont reçu avis que 100,000 fantassins et 10,000 hommes de cavalerie seront requis pour cette nouvelle branche du service.

Cet ordre a créé une grande excitation parmi les Arabes, car l'on croit généralement que la Turquie est sur le point d'avoir une guerre avec une puissance étrangère.

Subséquemment les chefs qui avaient exprimé de l'anxiété par suite de cet acte du gouvernement, ont été informés qu'aucune guerre immédiate n'est à redouter.

Accident de chemin de fer.

Havane, 19 novembre—Une locomotive a déraillé à la plantation Sintioma Trinidad. Quatre personnes ont été tuées et trois blessées.

Récolte de sucre.

Havane, 19 novembre—D'après le rapport publié par la compagnie Hidalgo, la dernière récolte de sucre s'élevait à 64,589 tonnes.

Grand nombre de bestiaux perdus.

Montréal, 19 novembre—Des dépêches privées, reçues ici, disent que les navires chargés de bestiaux et qui sont arrivés du Canada en Europe, ont éprouvé des pertes désastreuses.

Le *Sirius*, parti de Montréal pour Dundee, a perdu 600 tête de bétail; le *Circe* en a perdu 200 et l'*Escalona*, 38. Ces pertes, avec les 354 perdus la semaine dernière à bord du *Lusita*, font que la saison a été désastreuse.

Chambre de Commerce de Port Arthur.

Ottawa, 19 novembre—Le secrétaire de la Chambre de Commerce de Port Arthur a envoyé au ministre de la marine et des pêcheries la copie d'une résolution adoptée par la dite Chambre, portant que, aux termes du bill de tarif McKinley, un droit de 3/4 d'un cent par livre est imposé sur le poisson canadien envoyé aux Etats Unis par des pêcheurs ou marchands canadiens, tandis que les pêcheurs des Etats Unis peuvent faire entrer leurs poissons dans les eaux canadiennes, libres de droits.

La chambre de commerce fait ressortir ce fait, que pareil état de chose amènerait finalement aux américains le contrôle des pêcheries canadiennes, et elle demande avec instance au gouvernement de ne pas donner de licences de pêche aux citoyens des Etats-Unis, à l'expiration de celles ci, le 31 décembre prochain, et cela, tant que les Etats-Unis maintiendront leur attitude hostile actuelle sur cette question.

Le général Schofield.—Les indiens hostiles.

Washington, D. C., 19 novembre—Aujourd'hui le général Schofield a reçu une dépêche du général Miles, disant que des troupes ont été envoyées aux agences Pine Ridge & Rosebud, parce que les agents et la police indienne ne pouvaient plus contrôler les indiens.

Acte barbare.

St Louis, 19 novembre—L'assistant avocat général Smythe a été informé d'un acte de brutalité épouvantable, commis par un des ouvriers employés au camp des travailleurs qui sont chargés de poser les nouveaux conduits de water work.

Mme John Callahan, dont le mari est estropié, a obtenu depuis quelque temps le privilège de fournir les repas aux ouvriers campés sous des tentes.

Pour une raison ou une autre, John Fisher, un des chauffeurs employés à la machine à vapeur, avait conçu de la haine pour Mme Callahan et sa famille. Pendant que le petit garçon de celle-ci jouait autour du camp, Fisher emplit une pelle de morceaux de charbons ardents de la machine et jeta le tout sur le dos du malheureux enfant, l'ensevelissant littéralement sous le feu. Si des secours prompts n'étaient venus, le pauvre petit être serait mort immédiatement, car ses vêtements déjà avaient pris feu. Heureusement que d'autres ouvriers ont entendu ses cris et sont parvenus à éteindre les flammes. Toute la chair du dos de l'enfant est brûlée, et il mourra bien certainement.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre ce misérable Fisher.

MM. Jay Gould et Russell Sage.

New York, 19 novembre—Une circulaire de Wall street dit:

"Nous pouvons annoncer, sous bonne autorité, que le Col. Magee, O. H. Payne et le vice-président Lauterbach se sont pratiquement démis de leurs fonctions de directeurs du Pacific Mail R. R., et que M. George Gould sera de nouveau nommé président de la ligne et M. J. B. Houston, vice-président.

"MM. Russell Sage et Jay Gould seront nommés directeurs."

Le juge O'Brien.

New Yorb, 19 novembre—Le juge O'Brien, de la Cour Suprême, a nommé aujourd'hui Francis Higgins receveur du North River Bank.

M. T. P. O'Connor.—MM. Dillon et O'Brien.

New York, 19 novembre—M. T. P. O'Connor, le délégué irlandais, a dit ce matin, que M. Dillon était parti hier après-midi pour Buffalo, où il doit rejoindre M. O'Brien.

M. Dillon a en sa possession un manifeste rédigé par les délégués irlandais envoyés dans ce pays, dans lequel ceux-ci disent qu'ils ont entière confiance dans le génie et le dévoûment de M. Parnell à la cause irlandaise, et demandent à ce dernier de continuer à être le chef du parti national irlandais.

Après avoir consulté M. O'Brien au sujet de la rédaction du manifeste, le document, a dit M. O'Connor, sera donné à la presse de Buffalo.

Le général Miles. Les Indiens hostiles.

Chicago, 19 novembre.—Le général Miles a dit ce matin qu'il n'avait pas reçu d'autres informations du pays indien que celles envoyées dans les dépêches d'hier soir.

Les troupes, a dit le général, sont prêtes à marcher si un soulèvement avait lieu, mais l'excitation semble s'apaiser.

Denver, Colorado, 19 novembre—Une dépêche spéciale de Cheyenne, Wyoming, au journal *News*, dit: Sept compagnies sous les ordres du Col. R. H. Offley sont prêtes à se mettre en campagne, et pensent partir aujourd'hui pour l'agence Pine Ridge, Dakota Sud. On n'appréhende pas de troubles avec les tribus Shoshones et Arapahoes, les seuls indiens qui se trouvent à Wyoming.

Cheyenne, Wyoming, 19 novembre—Les troupes du Fort Russell sous le commandement du col. R. H. Affley, pensent le mettre en marche cette après midi pour l'agence Pine Ridge.

Les troupes sont prêtes à partir dès qu'on les appèlera.

Agence Rosebud, 12 novembre—Quand les indiens de cette agence et de celle de Pine Ridge se réveilleront demain matin, ils se trouveront entourés par le corps de troupes des Etats-Unis, qui a été envoyé dans l'Ouest depuis la défaite de Géronimo.

On peut prédire que si quelque acte malheureux de la part des soldats ne vient pas augmenter l'excitation des peaux rouges, le soulèvement qu'on craint n'aura pas lieu.

MM. O'Brien et Dillon.

Buffalo, N. Y., 19 novembre—MM. Dillon et O'Brien disent qu'ils n'ont pas de manifeste en ce moment et que l'on n'en publiera pas ici.

Syndicat de capitalistes.

Mexico, 19 novembre—Un syndicat de principaux capitalistes d'ici a été formé aujourd'hui, pour acheter des bons mexicains sur les marchés européens et américains, et des ordres à cet effet ont déjà été donnés.

La Convention Constitutionnelle Brésilienne.

Rio Janeiro, 19 novembre.—La Convention constitutionnelle a décidé hier, de prolonger la période pendant laquelle le gouvernement pourra exercer ses pouvoirs jusqu'à ce qu'on ait voté finalement sur la nouvelle constitution.

Situation financière à Buenos Ayres.

Buenos Ayres, 19 novembre.—La situation financière ici est plus calme—Les journaux semi-officiels déclarent que tout indique le succès des négociations relatives à un nouvel emprunt.

Cote de l'or à Buenos Ayres.

Buenos Ayres, 19 novembre.—L'or était coté aujourd'hui à la cloture à 198 de prime.

Fleuves et rivières.

Memphis, 19 nov.—Le fleuve monte. Temps clair. Pas d'arrivages ni de départs.

Caire, 19 novembre—Le fleuve a 19 pieds 5 pouces et monte. Temps clair et frais. Arrivé Mississippi de St-Louis. Départ Jay Gould pour St-Louis.

Cincinnati, 19 nov.—La rivière a 31 pieds 6 pouces et stationnaire. Temps clair et frais. Départ New South pour Memphis.

Louisville, 19 novembre—La rivière monte—12 pieds 8 pouces dans le canal, 10 pieds 4 pouces aux chutes. Temps clair et agréable.

Evansville, 19 nov.—La rivière a 25 pieds 5 pouces et monte. Temps clair et agréable.

Passes.

Port Eads, 19 novembre, 6 p. m.—Temps clair. Arrivés, hier soir, steamship espagnol Hernan Cortes, capitaine Mas, de Barcelone via les Iles Canaries Porto Rico et les ports cubains, à 7:40 hier soir steamship El Mar, capitaine Higgins, de New York, à 5 20 a m, steamship New Orleans, capitaine Betts, de New York, à 2 a m, steam hip anglais Professor, capitaine Owen de Liverpool via les Barbades, à 3:30 p m, steamship City of Dallas, capitaine Hardie, de Rustan.

Départs: steamships Federico pour Liverpool; County of York pour Brême; Hispania pour Port Limon.

Marchés.

Paris, 19 novembre—Les rentes 3 pour cent 94 francs 35c.

Londres, 19 novembre, 4 p. m.—Consols à la clôture 95 7/8 au comptant et 94 1/16 à terme.

La récolte des pommes en France.—Le ministre de l'agriculture a reçu des renseignements sur la récolte des pommes.

La récolte des fruits à cidre sera supérieure à celle de l'année dernière, mais aura, néanmoins, de la peine à atteindre une petite moyenne.

Les départements bretons sont, en général, ceux qui fourniront davantage. Le moins favorisé est le Finistère, où la récolte sera, peut être, aussi mauvaise que la précédente.

En revanche, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, l'Ile et Vilaine et la Loire Inférieure donneront une petite moyenne ou demi-année.

En Normandie, la quantité sera un peu moindre que dans les pays bretons.

L'Orne, si éprouvé l'an dernier, donnera maigre récolte, cette fois-ci. On peut parcourir des cantons entiers sans apercevoir une seule pomme ni une seule poire sur les arbres.

Le Calvados n'est pas mieux partagé. Les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure et de la Manche feront une demi année.

Dans l'Anjou et dans le Poitou, dans la Mayenne comme dans la Sarthe, la récolte sera supérieure à celle de l'an dernier, et inférieure à la moyenne.

Les autres départements producteurs, tels que l'Oise, la Somme, l'Aube, la Corrèze, la Savoie, se trouvent dans une situation semblable.

Prends un siège, Cinna.... a la chambre correctionnelle.—Avoir 64 ans, une noble tête de vieillard, répondre au nom tragique de Cinna, et venir échouer sur le banc des prévenus, à la neuvième chambre correctionnelle de Paris! Cinna est généalogiste; moyennant juste prix, il reconstitue la filiation, la parenté, les alliances d'un heureux mortel qui hérite d'un parent éloigné. Certain jour, amené par ses recherches rue de la Faisanderie, il entre dans la loge d'un concierge pour demander quelques renseignements sur un locataire. La conversation s'engage, Cinna prend un siège et recueille des notes. Alors survient un monsieur fort bien mis et très décoré: "Je venais voir le général Yung, je ne le trouve pas; je vais laisser un petit mot." Il écrit et se retire, oubliant dans la loge un portefeuille bourré de billets de banque et de valeurs.

Au bout de quelques pas, portant la main à sa poche, il s'étonne de n'y plus sentir son portefeuille, revient sur ses pas et le réclame: Cinna était parti, et le portefeuille avait disparu. Très mortifiée, la victime de cette mésaventure porta plainte et Cinna fut arrêté. Il protesta violemment, s'indigna, et les agents eurent beau le fouiller, ils ne purent découvrir aucune des valeurs perdues. On allait le relâcher, quand un vieux limier de police remarqua l'obstination de Cinna à tenir son chapeau à la main, refusant également de s'en coiffer et de s'en séparer. On examina le précieux couvre-chef, et sous la coiffe on découvrit les billets de banque.

Le méfait de Cinna a été puni de quinze mois de prison.

De plus en plus fort.—Le théâtrophone est déjà distancé. Edison vient d'inventer le *Journal parlé* qui sera apprécié même par les aveugles et les gens qui ne savent pas lire. Les sourds, naturellement, le considèreront comme fort incomplet. Chaque abonné, ayant un fil le reliant avec ledit journal, n'aura qu'à tourner une boucle d'acier et à écouter. Non seulement le journal vous donnera l'appréciation de l'opéra nouveau, mais encore les morceaux choisis de l'œuvre; vous connaîtrez les principaux passages du discours d'un orateur, et vous les entendrez dans le ton même où ils auront été prononcés.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elizabeth J. Schmitz et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 31,071.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville; le dit terrain est désigné par le No 53 sur un plan dressé par Joseph Pilié, ancien voyer, le 17 février 1923, et déposé en l'étude de Wm. Christy, ancien notaire en cette ville; le dit terrain est situé entre la rue Ste Marie (ci-devant chemin Ste-Marie) et rue St-André (ci devant chemin St-André), et mesure soixante-neuf pieds de façade rue Rousseau (anciennement rue St Amand), cent pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 52; cent neuf pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 54, et soixante pieds de largeur à l'arrière; le tout plus ou moins.

Ensemble avec quatre vingt-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et garanties sur la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire

Conditions: Comptant, une somme couvrant la réclamation de la demanderesse, soit $68, montant du prêt portant 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1883 et une autre somme de $1566 dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174, de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174, de cette somme à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de ce te somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de $6,264, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20oct—26 27—6 13 17 22nov.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

BIJOUX.

Succession de Charles Sundmacher.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 28 novembre 1890, il sera vendu, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, coin rue Bienville et du passage de la Bourse—en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 septembre 1890—

2 montres en or, une grande chaîne (chaîne de chronomètre), chaînes en or, boutons en diamant, etc., etc. Aussi, un petit bureau.

Conditions—Comptant.

16 nov—16 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de magasin et de résidence, de valeur, Dans le Deuxième District. No 150 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

Succession de Philip Forget.

No 30,085—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale.—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 11 novembre 1890 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St-Pierre, mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 150 rue Royale. Etant la même propriété que le dit Emile Augand acquit par achat de Mlle Octavie White et acte par acte fait pardevant Jas. Fahey, notaire en cette ville, le 25 septembre 1888. Enregistré au Conveyance Office, dans le Livre 129, folio 454.

Conditions.—Comptant en passant l'acte de vente, 10 pour cent du prix d'achat devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente.

13 nov—13 15 22 29—déc 13 20

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. M Hyams, Jr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,570.

PAR W. E. RUTLAND, Exécuteur Testamentaire—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'encan sur la propriété décrite ci dessous, le SAMEDI, 22me jour de novembre 1890, à midi, la propriété décrite ci après à savoir:

L'intérêt d'une moitié indivise dans une certaine portion ou morceau de terre situé dans le sixième District de cette ville, le dit morceau de terre étant un tiers de la Section huit [8], township treize [13], range onze [11] east, conformément à l'arpentage des Etats Unis.

Etant la même propriété achetée par le dit H. M. Hyams, jr, décédé le 13 fev ier 1883, d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire. Le dit morceau de terre contient entre autres les portions de terre décrites ci dessous, à savoir:

1° Une portion de l'îlet 630, le dit îlet étant borné par la rue Delachaise, l'avenue Louisiana, les rues Arcadia et Breslau, la dite portion de terre faisant face à toute la longueur du dit îlet sur la rue Arcadia et faisant face à la rue Delachaise et l'avenue Louisiana, de leur jonction avec la rue Arcadia jusqu'aux terres appartenant à Frédéric Camors.

2° Une portion de l'îlet 531, le dit îlet étant borné par les rues Breslau, Arcadia, l'avenue Louisiana et la rue Toledano; la dite portion de l'îlet No 631 mesurant toute la façade rue Arcadia, toute la façade rue Toledano, avenue Louisiana et rue Breslau jusqu'à leur jonction avec les terres appartenant à Frédéric Camors.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit avec 6 pour cent d'intérêt par an à partir de la maturité et toutes les clauses de garantie usuelles.

W. E. RUTLAND, Exécuteur testamentaire.

12 oc—12 18 25—1 8 11 15 22 nov

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Thompson.

No 30,981.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 novembre 1890, pour le compte de la susdite succession.

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de cette ville, désignés par les Nos 6 et 7 dans l'îlet borné par les rues Washington, Septième, Cabo et Short, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à un étage avec mansarde vis-à-vis l'église Ste-Marie.

Nos 283 et 285 rue Chartres entre Ursulines et Hôpital.

Succession d'Irenée L. Soulé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3 873.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1890, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, désigné par la lettre "A" sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 24 mai 1867, et annexé pour référence, à l'inventaire de la succession de Mme Hopkins pris par E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 14 mai 1867. Le dit lot mesure en pied américain 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage, avec mansarde, connue par les Nos 283 et 285 rue Chartres, vis-à-vis l'église Ste-Marie, ayant 5 chambres et cabinet au rez-de-chaussée et deux grandes chambres dans la mansarde, cave, une bâtisse en briques à deux étages ayant six chambres, cour briquetée, cuve, water works, hangar, etc., etc.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste, deux billets à l'ordre du dit acquéreur et endossés par lui, chaque billet d'un montant égal, à partir du jour de vente, faits payables respectivement à un et deux ans après date, portant intérêt à huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la dite propriété vendue, le transfert de la police d'assurance pour couvrir le montant des dits billets, l'acte de vente contenant la clause de non aliénation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses de garanties.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 oc.—18 25—nov 1 8 15 22

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de choix pour bâtir dans le Quatrième District, Près du Clay Square, Rue Troisième.

Succession de Walter Malley et de M. Adèle Patrick, son épouse, décédés.

No 30,678—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 octobre 1890, Dossier No 30,678, pour le compte des successions ci-dessus, il sera vendu—

Deux lots de terre désirables avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie jadis et maintenant connue comme le faubourg Livaudais, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Constance (anciennement Live Oak) et Laurel, désignés comme lots Nos 3 et 4, sur un plan fait par H. Moelhausen, architecte et ingénieur civil, en date du 27 novembre 1846 déposé pour référence en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et se touchant, les dits lots mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout en pied américain.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Walter D. Denègre, notaire.

23 oct—23 25—1 8 15 22 nov

NEW-SOUTH
BUILDING AND LOAN
ASSOCIATION,
46 rue du Camp, coin Gravier,
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Capital autorisé..........$50,000,00
Actions..........$100 chacune

CONSEIL DE DIRECTION:
Henry Gardes....Président American Nat. Bank
George R. Preston....Présid't Hibernia Nat. Bank
Stanley O. Thomas....Présid't Citizens Bank of La.
Jos. A. Shakspeare..........Maire de la Nlle-Orléans
Henry Ginder..........A. B. Griswold & Co.
Jos S. Richardson..........Richardson & May
Jules A. Blanc..........Capitaliste
J. M. Lewis, Talladega, Ala..........Capitaliste
John Hanson Kennard..........Capitaliste
R. H. Power..........Avocat

Une association parfaitement administrée et progressant qui offre des avantages sans égaux aux capitalistes qui veulent économiser leur argent en le plaçant pour qu'il fructifie; association faisant aussi des prêts à des taux très réduits et à des conditions libérales pour l'acquit de ceux-ci en des paiements mensuels.

Pour de plus amples informations, s'adresser par lettre ou en personne au bureau de l'association ci-dessus mentionné.

CE PLAN EST
Le meilleur pour l'emprunteur
Le meilleur pour celui qui [illegible]
un placement
[illegible]